



Bulletin Officiel

N° 4240 Mardi 27 Novembre 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

VISA DE PROSPECTUS

FCPR MAX-JASMIN

2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2012-2 »

3-6

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

THEEMAR INVESTMENT FUND

7

COURBE DES TAUX

8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

9-10

AVIS DES SOCIETES

Visa de prospectus

FCPR MAX-JASMIN

Fonds Commun de Placement à Risque

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué
par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Agrément du CMF N° 34-2012 du 21 juin 2012

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 22 novembre 2012 au prospectus d'émission du Fonds Commun de placement à risque **FCPR MAX-JASMIN**.

« **FCPR MAX-JASMIN** » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCPR MAX-JASMIN
Siège social	: Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement à Risque
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Montant du fonds	: 100 200 000 TND répartis en 100 200 Parts de 1 000 dinars chacune.
Date d'agrément	: Agrément N° 34-2012 du 21 juin 2012
Promoteur	: Maxula Gestion et Banque Zitouna
Gestionnaire	: Maxula Gestion
Dépositaire	: Banque Zitouna
Distributeur	: Maxula Gestion

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2012-2 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le 17 mai 2012 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT de Dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration du 20 septembre 2012 a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 MDT aux conditions explicitées ci-après :

- Durée : Une durée qui varie entre 5 et 10 ans.
- Taux : Les taux d'intérêts varient entre TMM+0,75% brut l'an au minimum et TMM+1,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 5,75% brut l'an au minimum et 6,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans.
- Taux : Variable à TMM+1,75% et/ou fixe à 6,5% l'an.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars.

Période de souscription et versement

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **7 décembre 2012** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse, 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis et au plus tard le **22 février 2013**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **3 mars 2013**, tout en maintenant la même date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **3 mars 2013**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché du Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

- Suite -

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **7 décembre 2012**, aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

But de l'émission

La Compagnie Internationale de Leasing a prévu pour l'année 2012 des mises en force qui s'élèvent à 170 MDT. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 40 MDT par deux emprunts obligataires (dont 20 MDT objet de la présente note d'opération), 34.MDT par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Renseignements relatifs à l'opération :

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2012/2 »

Montant de l'emprunt : 20.000.000 dinars.

Nombre de titres émis : 200.000 obligations

Valeur nominale des titres : 100 dinars

Durée totale : 5 ans

Prix de souscription :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et la date limite de clôture, soit le **22 février 2013**, seront décomptés et payés à cette date.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 février 2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 février 2013**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : A la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,75%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 175 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux annuel brut de **6,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Modalité et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I. Intermédiaire en bourse.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 février** de chaque année.

La dernière échéance est prévue pour le **22 février 2018**.

- Suite -

Amortissement et remboursement de l'emprunt :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 février 2018**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Durée de vie moyenne : 3 ans

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration pour les présentes obligations est de **2,767 années**.

Notation de l'émission :

L'Agence de Notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BBB-(tun) à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du 29 octobre 2012.

La note BBB- à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Notation de la société :

Le 2 août 2012, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) 'BBB-(tun)' et sa note à court terme 'F3 (tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Cotation en Bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2012/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2012/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**12-796** du **22 novembre 2012**, d'un document de référence enregistré auprès du CMF en date du **22 novembre 2012** sous le n°**12-011** et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au 4ème trimestre 2012 pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL et de la CGI, 16 avenue Jean Jaurès -1001 Tunis-, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2012 de l'émetteur seront publiés au bulletin officiel du CMF au plus tard le 20 janvier 2013.

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

Theemar Investment Fund

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure simplifiée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Agrément du CMF N° 44-2012 du 13 septembre 2012

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA) porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de « Theemar Investment Fund » aura lieu à partir du **29 novembre 2012**.

« Theemar Investment Fund » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination : Theemar Investment Fund
Siège social : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
Forme juridique : Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure simplifiée
Durée : 8 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.
Visa : Visa n°12-0793 du 13 novembre 2012
Objet Social : La participation, pour le compte de porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.
Législation applicable : Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Montant du fonds : 50 000 000 dinars divisé en 5 000 parts de 10 000 dinars chacune.
Date d'agrément : 13 septembre 2012
Promoteurs : UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA) et Al Baraka Bank Tunisia (Al Baraka)
Gestionnaire : UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA)
Dépositaire : Al Baraka Bank Tunisia (Al Baraka)
Distributeur : UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA)

Pour plus d'informations sur « Theemar Investment Fund », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 13 novembre 2012, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 27 NOVEMBRE 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,208%		
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,215%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,221%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,231%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,236%	1 001,906
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,239%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,249%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,256%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,264%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,272%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,292%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,296%	1 014,964
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,299%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013	4,309%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,547%	1 038,211
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,694%	1 053,607
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,061%	1 039,002
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,480%		987,403
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,575%	990,060
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,710%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,882%	1 033,664
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,170%		967,488
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,174%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,181%	964,936
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,263%	1 043,609
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,270%		951,770

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	143,107	143,117		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,570	12,570		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,291	1,292		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,951	34,954		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,577	47,581		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	171,335	170,657		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	588,491	587,868		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	135,135	134,349		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	126,796	126,491		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	118,002	117,779		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	115,419	115,159		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	93,064	92,264		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	144,083	143,555		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	106,590	106,258		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,754	106,443		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 337,445	1 329,264		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT *	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 349,947	2 337,456		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	110,141	109,950		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	106,843	105,356		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	123,579	122,651		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 218,756	1 215,766		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	136,569	134,509		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,130	15,937		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 036,156	6 015,649		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	-	5 000,000	5 000,000		
26	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 811,202	6 800,692		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,356	2,331		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,970	1,958		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,273	1,262		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	106,830	106,840
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	103,820	103,829
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	104,918	104,929
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	102,078	102,111
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	102,790	102,801
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	106,298	106,311
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	103,302	103,314
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	103,233	103,242
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	103,668	103,678
39	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	105,067	105,070
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	101,270	101,280
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	103,557	103,569
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	103,402	103,413
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	106,087	106,096
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	105,103	105,112
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	102,131	102,140
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	102,031	102,040
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	103,877	103,887
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	102,017	102,028
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	103,028	103,037
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	103,769	103,778
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	101,922	101,933
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	103,490	103,499
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	104,195	104,204
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	101,610	101,619

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,422	10,423
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	102,967	102,977
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	103,110	103,122

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE

58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	100,658	100,723
----	---------------------------	-----	----------	----------	-------	---------	---------	---------

SICAV MIXTES

59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	72,808	72,696
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	155,191	154,561
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1541,189	1534,126
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	113,734	113,715
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	113,478	113,267
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	92,707	92,265
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,818	16,815
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	274,442	273,525
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	41,916	41,679
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 570,788	2 561,655
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	81,648	81,239
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	59,497	59,306
71	UNION FINANCIERE S ALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	101,622	101,336
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	113,549	113,309
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	105,137	104,400

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,612	11,613
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,617	12,611
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	15,972	15,954
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	16,163	16,053
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	12,686	12,634
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,896	10,873
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,625	10,607
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,699	10,692
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	127,830	127,346
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	127,279	126,959
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,001	10,970
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	116,440	115,537
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	20,689	20,526
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	91,333	90,789
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	92,030	91,411
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,478	98,417
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,937	99,722
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,552	99,380
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,425	99,215

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	99,924	99,849
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	116,152	115,381
95	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	142,870	139,979
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,438	11,275
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	122,918	120,989
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	118,512	118,189
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,148	105,669
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	104,686	103,611
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	191,478	191,214
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	167,099	167,055
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	144,672	144,318
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 463,397	10 406,114
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	222,618	219,646
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	147,074	146,824
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 617,804	1 602,251
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	116,418	115,361
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	95,648	94,593
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	121,780	120,818
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	9 696,002	9 615,653

* Initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS